



RESPONSABLE RELATIONS SOCIALES
4, rue Léon Gozlan
C S 7014
13331 MARSEILLE CEDEX 3
Tél. : 04.13.25.15.57 - Fax : 04.13.25.15.90

DCI n° 18491
Déposée le 07/01/2014

Relevé de Conclusion Concertée

Réunion de concertation
09 janvier 2014

Participants :

M. GOUELIBO, Mme LANGAND pour la Direction
M BERNARD, Mme CHARAVET, Mme MOLLET, M MOLLET pour la CFDT

Dans le cadre de l'article 4.2 du titre II du RH 0826 modifié de l'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits, une démarche de « concertation immédiate » a été entamée.

A ce titre, la CFDT a été reçue jeudi 9 janvier 2014 de 16h30 à 18h30 au siège de la Direction régionale PACA.

La DCI est motivée par l'arrêt des réorganisations et des suppressions de postes dans les UO TER et Voyages.

La CFDT déplore l'absence de représentant TER à la présente réunion.

Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

1- Evolutions d'organisation 2014 des les EEV PA et CA

Position de la CFDT

La CFDT revient sur les informations données en fin d'année aux instances représentatives du personnel des EEV PA et CA au sujet des évolutions d'organisation et suppressions de postes en 2014.



La CFDT demande une pause dans ces réorganisations, et s'étonne que les CHSCT n'aient pas été associés et consultés en amont de ces décisions.

La CFDT s'interroge sur les critères de choix retenus par l'entreprise pour fermer ou réduire l'amplitude horaire de telle ou telle gare, de telle ou telle boutique, mettant ainsi à mal la mission de service public. Pour la CFDT, les renseignements donnés aux clients, notamment dans le cadre de la préparation au voyage doivent être également pris en compte.

Pour la CFDT, l'entreprise cherche à amener les clients vers d'autres canaux de distribution. Elle dénonce les micro-offres tarifaires, accessibles uniquement sur internet, créant par là même une concurrence déloyale par rapport à la vente au guichet.

Position de la Direction

La Direction rappelle que les activités Voyages et TER répondent à deux logiques différentes :

- L'activité Voyages répond à une logique de développement commercial, dans un contexte concurrentiel de plus en plus prégnant.
- L'activité TER répond au cahier des charges de la convention négociée avec le Conseil Régional, qui définit les objectifs de dépenses et de recettes.

Avec, en 2013, une croissance nulle enregistrée pour le trafic TGV et des finances de la collectivité mises sous contrainte pour TER, la Direction indique que les évolutions d'organisation prévues pour 2014 résultent de choix stratégiques, nécessaires pour garantir l'équilibre des comptes et le meilleur service au client.

Pour ce faire, différents critères sont pris en compte : évolution du nombre de transaction avec coefficient de pondération, comparaison entre gares, comparaison de ratios économiques, développement de l'achat sur internet, prise en compte des temps d'attente.

Les gares qui passent en journée sont celles qui génèrent peu de chiffre d'affaires dans les zones de début et de fin de journée.

L'un des objectifs prioritaires pour l'activité TER est de développer les offres d'abonnement, afin de fidéliser le client et de contribuer à la LAF.

La SNCF n'est pas un simple transporteur, elle doit se positionner en intégrateur de mobilité et être en capacité de maîtriser la relation client.

Pour les UO TER, certaines fermetures ou réductions d'amplitude de point de vente peuvent faire l'objet de redéploiement d'emplois de la vente au guichet vers d'autres prestations de service, à l'instar de la fermeture de Pas des Lanciers et de l'ouverture d'un guichet à Vitrolles Aéroport.



2- Accompagnement social et RPS

Position de la CFDT

La CFDT demande un accompagnement individuel des agents concernés dans le reclassement ainsi que la prise en compte des RPS dans le cadre de ces réorganisations.

Position de la Direction

Pour l'accompagnement des agents au reclassement, la Direction indique qu'il sera fait application des dispositions réglementaires spécifiques prévues au RH 0910, et que les différents acteurs sociaux dont dispose l'entreprise (EME, Action social) seront associés à la démarche et partenaires des équipes RH concernées.

En clôture de cette réunion, la CFDT demande si d'autres suppressions de postes sur les EEV PA et CA pour 2014 sont à venir.

La direction indique qu'à ce jour, il n'est pas prévu d'autres suppressions.

Point d'accord : pour les UO TER, réflexion à mener pour étudier les possibilités de redéploiement d'emplois de la vente au guichet vers d'autres prestations de service, à l'instar de la fermeture de Pas des Lanciers et de l'ouverture d'un guichet à Vitrolles Aéroport.

Point de désaccord : réorganisations et suppressions des postes dans les EEV PA et CA

A l'issue de cette réunion, et compte tenu des précisions apportées par la Direction, les organisations syndicales indiquent que cette DCI :

- Ne donnera pas lieu au dépôt d'un préavis de grève
- Donnera lieu au dépôt d'un préavis de grève
- Nécessite un délai de réflexion supplémentaire tel que prévu par les textes

Pour la Direction Régionale

C. GOUELIBO

Pour la CFDT

S.MOLLET